

# Réunion du Conseil de quartier Sud de Fresnes

## 28 juin 2018

### Compte-rendu

Le Président, Jean-François KELLER, commence par annoncer l'ordre du jour :

1. Présentation du bureau du Conseil de quartier ;
2. Appel à compléter le bureau ;
3. Présentation des travaux effectués par le Conseil de quartier précédent et courts échanges avec la salle ;
  - a. Thème des déplacements (circulations, transports, etc.) ;
  - b. Sujet des Parcs sud (Centre de loisirs, Parc des sports, Parc des Aulnes) ;
  - c. Propreté
  - d. Question des marchés forains (marché sud et son articulation avec le marché nord) ;
4. Inondations : recensement & causes ;
5. 21h : Points municipaux : PLU, propreté, budget, inondations.
6. 21h30 : Questions diverses.

22h30 : fin et pot de l'amitié.

Le **Bureau du Conseil de quartier se présente** donc (1.) et le Président indique que **des places restent à pourvoir au sein de ce Bureau** (2.).

Le Président liste les **vœux du précédent Conseil** (3.) :

- Le Conseil de Quartier Sud demande que le parc des Aulnes ainsi que le parc des Sports offrent chacun un accès voie des Martyrs en limite de la rue Pierre-Gilles de Gennes afin de permettre, d'une part une fluidité de circulation en voie verte d'est en ouest le long du Ru de Rungis, d'autre part un accès facilité au RER C pour tout le sud de Fresnes. Création d'un accès pour le parc des Aulnes; modification du portail existant remplacé par un portillon pour le parc des Sports.

- Le Conseil de Quartier Sud demande que soient étudiés les voies et moyens possibles pour rétablir le cheminement du sentier de la Bonde dans son intégralité : du parc des Sports à la section du sentier qui débouche sur l'avenue Jean Jaurès ainsi que dans la jonction avec le centre Thellier, la résidence Toit et Joie et la résidence des Rosiers.

- Le Conseil de Quartier Sud souhaite que la mairie étudie les possibilités de modification du carrefour à la jonction de la rue du 8 mai 1945 et l'avenue du parc des Sports. Afin d'améliorer la sécurité des piétons, le conseil de quartier souhaite que en particulier que soient pris en compte les problèmes de visibilité et de signalisation des passages piétons et la vitesse excessive des voitures au croisement.

Arrive le sujet des **inondations** (4.).

Un riverain fait remarquer sa surprise liée à la redescente très rapide des eaux par les siphons vers minuit, qui pourraient corroborer selon lui le bruit qui court d'une vanne restée fermée par erreur et rouverte seulement tardivement.

Maurice VERET se propose alors d'apporter au riverain une réponse très détaillée. Au-delà d'un dispositif électrique, responsabilité du Conseil départemental (CD), rendu inopérant par l'inondation, l'explication est que l'eau s'évacue par le « Fresnes-Choisy ». Celui-ci est énorme, avec 3,5 m de diamètre et quand un bouchon hydraulique formé précédemment disparaît, l'évacuation est donc très rapide du fait de ce diamètre.

Il annonce une réunion du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) avec les Mairies d'Antony et Fresnes pour faire à nouveau pression pour la construction d'un bassin de rétention des eaux de 50 000 m<sup>3</sup>.

Un autre riverain signale qu'un autre élément qui a aggravé la situation est que lors de la dernière réfection du parking de la piscine, ses anciens avaloirs ont disparu ou étaient inopérants.

De même, Pierre AIOUTZ indique qu'à la MJC, 2 ouvertures de ventilation refermables, donnant sur le parc, étaient ouvertes. Du coup, à l'arrière, la même hauteur de marque d'eau peut être constatée à l'intérieur et à l'extérieur, tandis qu'à l'avant il y avait 20 cm dedans et 40 dehors...

Enfin, la Maire revient sur le bassin de rétention pour rappeler qu'une dimension de 19 000 m<sup>3</sup> a malheureusement été arrêtée, ce qui est néanmoins mieux que rien. En effet, 19 000 m<sup>3</sup> = 19 millions d'euros, alors que les 50 000 m<sup>3</sup> qui seraient nécessaires coûteraient 50 millions d'euros. Ses 19 millions seraient apportés à 70 % par le SIAAP, à 12 % par le CD du Val-de-Marne, le 18 % restants étant répartis entre le CD des Hauts-de-Seine et l'intercommunalité de Fresnes, l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

Un large débat se poursuivra sur les mesures à prendre dans l'attente raisonnable de cette réalisation.

La Maire entame alors une brève **présentation du PLU**. Elle indique que le projet allait permettre une grande surdensification et que grâce aux très nombreuses contributions des Fresnois à l'enquête publique et aux réserves et recommandations du Commissaire-enquêteur, cette surdensification sera possible dans un peu moins de zones de la ville. A titre d'exemple, une zone de la ville (UGa) sera constructible à 15 m de hauteur au lieu des 18 m initialement prévus. Ce nouveau PLU entrera en vigueur au 1<sup>er</sup>/09.

La Maire a également pour projet l'augmentation de la taxe d'aménagement de 5 à 20 %.

Enfin, la dernière question abordée est celle des **marchés**. L'Intermarché actuel va être déménagé à la place du marché forain sud actuel. A la place de l'Intermarché actuel, des immeubles vont être construits, avec peut-être la possibilité que le marché forain sud s'établisse en rez-de-chaussée d'un de ces immeubles. La Maire évoque également l'idée qu'il disparaisse pour laisser place à un seul marché à Fresnes, celui du nord, ou encore que celui du sud soit un marché à thème. Les personnes présentes font remarquer que même à Antony, le marché forain baisse beaucoup en semaine.